FORMATIONS N'GO

TITRE PROFESSIONNEL
CONDUCTEUR DE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

Enjeux et modalités d'organisation

Ce titre professionnel permet de former un chauffeur poids lourd ou conducteur routier à conduire un véhicule de marchandises de plus de 3,5 tonnes. Le métier de chauffeur (ou métier de conducteur) permet de réaliser des transports routiers de marchandises en local, au national ou à l'international.

Ce titre est composé d'une activités type (certificats de compétences professionnelles (CCP)) : réaliser, en sécurité, un transport de marchandises avec un véhicule porteur du groupe lourd.

Le TP est accessible par trois modes d'accès :

- Pour tout candidat non titulaire de la catégorie C du permis de conduire
- Pour tout candidat titulaire de la catégorie C du permis de conduire
- Pour tout candidat en VAE

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.
- Conduire et manoeuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
- Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
- Prévenir les risques, appliquer les règlementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure
- Formation de base initiale ADR Transport de marchandises dangereuses par route

PLANNING DE LA FORMATION

La formation dure 399h en présentiel.

Lors de la 1ère partie de formation, les stagiaires sont formés à assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises, conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises. Ils ont aussi des cours théoriques sur les caractéristiques du véhicule, la réglementation sociale européenne et les thèmes de sécurité routière.

Lors de la 2ème partie de formation, les stagiaires sont formés en théorie sur prendre en charge, transporter et livrer la marchandise, préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule, prévenir les risques, appliquer les règlementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation et détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure. En pratique, ils sont formés sur des activités telles que bâchage, débâchage du véhicule porteur, utilisation du chronotachygraphe et des manœuvres professionnelles.

EPREUVES D'EXAMEN

PREMIERE PARTIE

- *Mise en situation professionnelle n°1 temps 1* - *Epreuve de circulation* (1 heure)

Le candidat devra conduire sur des parcours variés. En présence d'un inspecteur du permis de conduire et d'au moins un membre du jury

- *Mise en situation professionnelle n°1 temps 2* - *Epreuve hors circulation* (30 minutes)

Evaluation des questions écrites, prise en charge du véhicule, évaluation à l'oral, manœuvres. En présence du jury

SECONDE PARTIE

- *Mise en situation professionnelle n°2* : Réalisation d'une opération de transport (2 heures 40 min)

Trois contextes sont proposés pour l'opération de transport :
1 - une tournée de livraison,
2 - un transport international,
3 - un transport national.
La durée de l'épreuve intègre un temps de préparation et de rédaction d'au plus 60 minutes selon l'étude de cas.
Chaque étude de cas comporte :
- la rédaction d'un constat européen d'accident ou d'un compte rendu d'accident, ou l'analyse un constat européen d'accident à partir d'une situation d'accident ;
- un questionnement du jury sur les fonctionnalités, la manipulation de l'appareil de contrôle et l'impression d'un ticket de tachygraphe

- *Entretien technique* (30 minutes)

Il se déroule immédiatement après la mise en situation professionnelle n°2. Le candidat présente ses travaux issus de l'étude de cas au jury. Le jury interroge le candidat sur :
- les propositions de réponses à l'étude de cas
- les prestations accomplies sur l'aire de manœuvre
- la connaissance des réglementations en vigueur
- l'utilisation du hayon élévateur et de moyens de manutention adaptés
- le chargement et la prévention de la criminalité et du trafic de clandestins
- la prévention des risques physiques et l'évaluation des situations d'urgence

- *Entretien final* (20 minutes) – En présence du jury